

Site internet :



Visite virtuelle établissement :



## Calendrier des mini-stages 2023 Classes de troisième, seconde, première et terminale

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des mini-stages proposés aux élèves de 3<sup>ème</sup>, seconde, première et terminale qui se dérouleront sur une demi-journée.

Pour un accueil plus individualisé des stagiaires, nous maintenons la prise en charge hors classe d'un groupe d'une dizaine de stagiaires maximum, par un enseignant des disciplines professionnelles.

Filière	Semaine	Date	Horaires
<b>Couverture</b> <i>(niveau CAP par Apprentissage uniquement)</i>	4	<b>Jeudi 26/01</b>	9h10 – 12h05
	5	<b>Lundi 30/01</b>	13h55 – 16h50
	13	<b>Mardi 28/03</b>	9h10 – 12h05
<b>Maintenance des Bâtiments de Collectivité</b> <i>(niveau CAP)</i>	4	<b>Jeudi 26/01</b>	9h10 – 12h05
	5	<b>Jeudi 02/02</b>	9h10 – 12h05
	13	<b>Lundi 27/03</b>	9h10 – 12h05
<b>Peinture et revêtement</b> <i>(niveau CAP - statut scolaire ou apprenti)</i>	4	<b>Mardi 31/01</b>	9h10 – 12h05
	4	<b>Jeudi 02/02</b>	9h10 – 12h05
	13	<b>Lundi 27/03</b>	13h55 – 16h50
<b>Maçonnerie</b> <i>(niveau CAP - statut scolaire ou apprenti)</i>	3	<b>Mardi 24/01</b>	9h10 – 12h05
	4	<b>Lundi 31/01</b>	9h10 – 12h05
	13	<b>Jeudi 30/03</b>	9h10 – 12h05
<b>Menuiserie</b> <i>(niveau CAP et Bac Pro)</i>	4	<b>Lundi 30/01</b>	13h55 – 16h50
	9	<b>Mardi 28/02</b>	13h55 – 16h50
	13	<b>Lundi 27/03</b>	9h10 – 12h05
<b>Energie</b> <i>(niveau CAP et Bac Pro)</i>	3	<b>Mardi 24/01</b>	13h55 – 16h50
	9	<b>Mercredi 01/03</b>	9h10 – 12h05
	13	<b>Mardi 28/03</b>	9h10 – 12h05
<b>Étude du Bâtiment</b> <i>(niveau Bac Pro)</i>	3	<b>Mardi 24/01</b>	13h55 – 16h50
	9	<b>Mardi 28/02</b>	9h10 – 12h05
	12	<b>Vendredi 24/03</b>	9h10 – 12h05

Pour faire une demande de mini-stage, vos interlocuteurs au sein du lycée sont M. CUTARD, référent école entreprises ([ree.0180009M@ac-orleans-tours.fr](mailto:ree.0180009M@ac-orleans-tours.fr)), et Mme WILLAY, proviseure adjointe ([aurelie.willay1@ac-orleans-tours.fr](mailto:aurelie.willay1@ac-orleans-tours.fr)).

Nous vous invitons à nous préciser lorsqu'un élève est inscrit en SEGPA et si des périodes ne doivent pas être choisies pour un mini-stage (voyage scolaire, brevet blanc, ...).

A partir des éléments d'information fournis et des places disponibles, une date vous sera proposée. La convention, avec date et horaires, vous sera ensuite envoyée pour être complétée et signée par l'établissement d'origine, la famille et l'élève. Elle devra ensuite être renvoyée en trois exemplaires au Lycée des Métiers Jean de Berry, au moins 4 jours avant le début du stage. Si les délais s'avèrent trop courts pour envoi, c'est l'élève qui devra les présenter lors de son arrivée en stage.

Si un élève, après inscription effective, ne souhaite plus venir en mini-stage (ou ne peut se présenter à la date prévue), l'établissement d'origine prévient la proviseure adjointe du Lycée des Métiers Jean de Berry.

Toute absence éventuelle d'un stagiaire le jour-dit sera signalée par nos soins à l'établissement d'origine.

**Portes ouvertes le samedi 18 mars 2023**